



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 10 mars 2025 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers  
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle  
Pierre-Luc Gaudreau  
Pierre-Luc Payette  
Jean Bourgeois

Était absent monsieur le conseiller Serge Rivest.

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025
4. GESTION ADMINISTRATIVE
  - 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS À LA SUITE D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN PRÈS DU 1701, MONTÉE DU 5IÈME RANG
  - 4.2 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ÉLABORER ET À METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU
  - 4.3 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE SAINT-LIGUORI
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
  - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
  - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
  - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 ACHAT DE DEUX ENSEMBLES SOLAIRES DE TRAVERSES PIÉTONNES
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE MONTCALM
  - 10.2 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE MONTCALM
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2025-023

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-024

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

2025-025

### **4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS À LA SUITE D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN PRÈS DU 1701, MONTÉE DU 5<sup>ÈME</sup> RANG**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande de travaux pour la stabilisation et aménagement du sol;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur la qualité de l'environnement article 46.0.5, la Municipalité doit payer une compensation pour la délivrance de l'autorisation demandée;



Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture H2483 à l'ordre du ministre des Finances pour un montant de 30 078,88 \$.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 23.040.14.721

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-026

**4.2 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ÉLABORER ET À METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA en eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de gestions des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financière en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

La Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;



Le conseil municipal approuve le document *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-027

**4.3 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE SAINT-LIGUORI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une offre d'achat de l'église le 11 décembre 2023, résolution numéro 2023-237;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera propriétaire en avril ou mai 2025 de l'église;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à madame Marie-Josée Deschênes architecte pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, et une étude d'avant-projet pour la transformation de l'église de Saint-Liguori selon la soumission reçue en janvier 2025 pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense au 23.080.01.722

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 11 pour se terminer à 20 h 27.

**6. GESTION FINANCIÈRE**

2025-028

**6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

202500139 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	3 225,80 \$
202500140 (I)	FRANÇOIS LAPRISE	REMB. ACHAT VILLEMAIRE	278,65 \$
202500141 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	224,20 \$
202500142 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 443,46 \$
202500143 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET BIBLIOTHÈQUE	307,90 \$
202500144 (I)	ALLEN BEARINGS	CC ACHAT PIÈCES POUR BALAI	155,72 \$
202500145 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	2 260,23 \$
202500146 (I)	COMAQ	FORMATION EMPLOYÉ	264,44 \$
202500147 (I)	ANIMATION RICHARD	ANIMATION FÊTE DES NEIGES	787,58 \$
202500148 (I)	DB PRODUCTION INC.	ACOMPTE SONORISATION FÊTE	1 609,65 \$
202500149 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	532,39 \$
202500150 (I)	GILLES CARON	REMB. LOCATION CHALET	200,00 \$
202500151 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	89,60 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0  
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638  
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202500152 (I)	KEN LEFEBVRE	MUSIQUE DJ FÊTE DES NEIGES	600,00 \$
202500153 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	602,12 \$
202500154 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE	ADMISSION POUR	75,31 \$
202500155 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	4E VERS DÉNEIGEMENT	57 078,24 \$
202500156 (I)	AVENTURES LIGUORIENNES	ACTIVITÉ FÊTE DES NEIGES	402,41 \$
202500157 (I)	AMAZON	CC ACHAT FAIT PAR MIGUEL	53,79 \$
202500158 (I)	PERREAULT ANDRÉ	Remboursement au crédit, Client:	150,25 \$
202500159 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$
202500160 (I)	HOME DÉPÔT	CC OUTILS GARAGE VOIRIE	1 742,22 \$
202500161 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT POUR FÊTE NEIGE	113,26 \$
202500162 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC PIÈCES SOUFFLEURI À NEIGE	264,63 \$
202500163 (I)	SUPER C	CC ACHAT POUR FÊTE NEIGE	73,49 \$
202500164 (I)	AMAZON	CC FILM CHALET DES LOISIRS	28,72 \$
202500165 (I)	CORDONNERIE CENTRE	CC RÉPARATION VÊTEMENT	57,49 \$
202500166 (I)	AMAZON	CC ACHAT POUR ENTRETIEN	44,04 \$
202500167 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET AQUEDUC 20 FÉV	51,72 \$
202500168 (I)	CREVALE	ADHÉSION OSER-JEUNES 2024-	50,00 \$
202500169 (I)	MIGUEL RENAUD	REMBOURSEMENT PANTALONS	122,97 \$
202500170 (I)	JULIE DE BELLEFEUILLE	REMB. MÉNAGE CHALET	75,00 \$
202500171 (I)	JOSIANE TELLIER	REMBOURSEMENT POLITIQUE	96,30 \$
202500172 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	17 717,16 \$
202500173 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 937,41 \$
202500174 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	270,45 \$
202500175 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	967,55 \$
202500176 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	851,84 \$
202500177 (I)	BELL CANADA	AD COMMUNICATION CHALET	53,67 \$
202500178 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES	404,60 \$
202500179 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET CHALET	57,48 \$
202500180 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	209,01 \$
202500181 (I)	MINISTRE DES FINANCES	CONTRIBUTION GOUV 5E RANG	30 078,88 \$
202500182 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	298,94 \$
202500183 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 578,42 \$
202500184 (I)	LE GROUPE HARNOIS	MAZOUT BIBLIOTHÈQUE	2 911,45 \$
202500185 (I)	INFOTECH	IMPARTITION TAXATION 2025	199,78 \$
202500186 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	24,00 \$
202500187 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DÉCHET 6VC TERRAIN	1 245,04 \$
202500188 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	CRÉDIT FACTURE C11047277	107,31 \$
202500189 (I)	J.P. RACETTE INC.	ACHAT POUR LE GARAGE	37,92 \$
202500190 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE MILIEU RURAL	540,00 \$
202500191 (I)	MUNICIPALITÉ ST-CHARLES-	QUOTE-PART SERVICE	15 063,00 \$
202500192 (I)	ORKIN CANADA	SERVICE ANTIPARASITAIRE	95,68 \$
202500193 (I)	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBRES ENVOI	589,88 \$
202500194 (I)	DAVID GAUDET ÉLECTRIQUE	SENTINELLE BUREAU	696,28 \$
202500195 (I)	RÉSEAU BIBLIO CQLM	CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025	17 828,13 \$
202500196 (I)	PITNEY BOWES	LOCATION TIMBREUSE 01 JAN	43,91 \$
202500197 (I)	NORDIKEAU INC.	ÉCHANTILLON EAU BRUTE	4 366,99 \$
202500198 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE CHALET	351,82 \$
202500199 (I)	HAMSTER	ACHAT DE PAPETERIE BUREAU	126,42 \$
202500200 (I)	JOLIETTE HYDRAULIQUE	PIÈCES RÉPARATION LAME	167,04 \$
202500201 (I)	L'ATELIER URBAIN	FINALISATION REFONTE	708,25 \$
202500202 (I)	PRINCESS AUTO	ACHAT POUR LE GARAGE	178,13 \$
202500203 (I)	ENVIRO-STEP	2 VISITES D'ENTRETIEN UV-	1 172,74 \$
202500204 (I)	ROBERT TURCOTTE	RÉPARATION FRIGIDAIRE	158,67 \$



202500205 (I)	DHC AVOCATS	FORFAIT TÉLÉPHONIQUE 2025	574,88 \$
202500206 (I)	GROUPE SCOUT DE SAINTE-	BILLET ÉLUE SAVEURS DÉLICES	150,00 \$
			179 835,80 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	37 557,50 \$
		SALAIRES ÉLUS	6 905,45 \$
		TOTAL DES SALAIRES	44 462,95 \$
		GRAND TOTAL	224 298,75 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202500139 à 202500206 au montant de 224 298,75 \$.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS**

Aucun rapport

## **6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Aucun rapport

## **6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Aucun rapport

## **7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2025-029 7.1 ACHAT DE DEUX ENSEMBLES SOLAIRES DE TRAVERSES PIÉTONNES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat de deux ensembles solaires de feux rectangulaires à clignotement rapide pour traverses au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions plus les taxes applicables:

- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| 1) Kalitec inc.           | 16 185,20 \$ |
| 2) Trafic Innovation inc. | 12 640,00 \$ |
| 3) Signel Service inc.    | 13 450,84 \$ |

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,  
Et appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :



Que le conseil municipal autorise l'achat de deux ensembles solaires de traverses piétonnes pour un montant de 12 640 \$ plus les taxes applicables selon la soumission 119023 du fournisseur Trafic Innovation inc.

D'imputer cette dépense au poste 23.040.01.725

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **10. LOISIRS ET CULTURE**

2025-030 **10.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des sommes réservées dans le Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm pour un montant de 7 978,43 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organisera un événement culturel au courant de l'été 2025 et contribuera pour un montant de 2 000 \$ tel que demandé dans le programme Fonds Régions et Ruralité;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,  
Et appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la documentation nécessaire pour donner effet à cette résolution auprès de la MRC de Montcalm

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-031 **10.2 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des sommes réservées dans le Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm pour un montant de 3 598,64 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu la réalisation d'un nouveau parc sur la rue Suzanne et contribuera pour un montant de 5 000 \$ tel que demandé dans le programme Fonds Régions et Ruralité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,  
Et appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :



Que le conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la documentation nécessaire pour donner effet à cette résolution auprès de la MRC de Montcalm

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 36 pour se terminer à 20 h 53.

### **2025-032 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 20 h 54.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse

  
Benoît Grimard, directeur  
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse